

Il y était dit « que l'on avait discontinué, depuis cinq ans, le service divin dans l'abbaye, parce que l'abbé en avait chassé les moines et les officiers... qu'il y avait supprimé les aumônes fondées par les abbés ses prédécesseurs... qu'il avait fait lever les revenus et les richesses de l'abbaye par ses officiers et transporter hors du royaume, etc. » Les consuls prirent en main l'affaire et décidèrent que l'on poursuivrait l'abbé, et qu'on le contraindrait à entretenir dans l'abbaye les moines et les officiers nécessaires, et que toutes démarches seraient faites auprès du roi pour arriver à ce but, 1547 (26).

La visite que le roi Henri II fit à Lyon sur ces entrefaites, arriva fort à propos, 1548.

Revenant de visiter les frontières du Piémont, il vint loger en l'abbaye d'Ainay, où l'attendait la reine Catherine de Médicis (27). Le roi y fut mis au courant des plaintes graves formulées contre le cardinal de Gaddi, qui, à la suite de cette affaire, fut obligé de se retirer dans sa famille à Florence, où il mourut en 1552.

Nous lisons dans les documents de M. Péricaud, que le roi, à son départ de Lyon, alla coucher à l'Arbresle dans la maison de messire Jean d'Albon. Ce Jean d'Albon était maréchal de Saint-André et gouverneur de Lyon (28). Il meurt l'année suivante en laissant ses titres et dignités à Jacques, son fils.

L'abbé de Gaddi ne fut pas remplacé immédiatement au bénéfice d'Ainay, ce ne fut qu'en 1554 que le roi y nomma

---

(26) Dumas. *Trad. d'Ainay*, p. 269. Notes et documents pour servir à l'*Hist. de Lyon*, par A. Péricaud, année 1542. *Alm. de Lyon* de 1840.

(27) *Lyon ancien et moderne*, p. 44.

(28) *Alm. de Lyon*, 1841. Docum. Péricaud, an. 1548-1549.